

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

### Prestations de Formation Professionnelle

#### ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation professionnelle organisées par **LJK - Les 3 Conseils** (ci-après dénommé "l'Organisme de Formation"). Toute commande de formation auprès de l'Organisme de Formation implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes CGV. Ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET CONVENTION \*

Pour chaque action de formation, l'Organisme de Formation fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle (ou un contrat de formation professionnelle si le Client est un particulier). L'inscription n'est définitivement validée qu'à réception de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise, accompagnée de l'acompte prévu à l'Article 3, au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

#### ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT) et/ou toutes taxes comprises (TTC). *[Mention "TVA non applicable, art. 293 B du CGI" si auto-entrepreneur]*. Sauf stipulation contraire dans la convention, le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 30 % est versé à la signature de la convention.
- Le solde est payable à réception de la facture, à l'issue de la formation. Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

#### ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO OU FINANCEUR EXTERNE

Si le Client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un autre organisme financeur, il lui appartient :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il a désigné. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'Organisme de Formation avant le premier jour de la formation, ou si le financeur refuse de payer (notamment en cas d'absence du stagiaire), l'intégralité du coût de la formation sera facturée au Client.

## **ARTICLE 5 : ANNULATION, ABSENCE ET REMPLACEMENT**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit (email ou courrier).

- **Annulation à plus de 14 jours francs** avant le début de la formation : l'acompte sera restitué au Client.
- **Annulation entre 14 et 7 jours francs** avant le début de la formation : l'acompte de 30 % sera conservé par l'Organisme de Formation à titre d'indemnité forfaitaire.
- **Annulation à moins de 7 jours francs**, ou absence non justifiée le jour J, ou abandon en cours de formation : la totalité du coût de la formation est due. L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session (par exemple, en cas de force majeure ou de maladie du formateur). Dans ce cas, les acomptes versés seront intégralement remboursés, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

## **ARTICLE 6 : SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION À DISTANCE (DISTANCIEL)**

Les formations étant dispensées en classe virtuelle (via Google Meet ou équivalent), le Client s'engage à s'assurer que le stagiaire dispose du matériel requis : un ordinateur, un micro, une webcam et une connexion internet stable. L'Organisme de Formation ne pourra être tenu responsable des problèmes techniques liés à l'équipement informatique du stagiaire ou à son fournisseur d'accès internet. Une incapacité à suivre la formation pour des raisons de matériel personnel défaillant ne donnera lieu à aucun remboursement.

## **ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les supports de formation, livrets, fichiers (notamment les matrices Excel) et contenus pédagogiques remis lors de la formation sont la propriété exclusive de l'Organisme de Formation. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de l'Organisme de Formation, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

## **ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)**

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des formations, ainsi qu'au respect des obligations légales (notamment la certification Qualiopi). Conformément à la réglementation applicable (RGPD), le Client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant le Responsable de Formation. Les données ne sont jamais cédées à des tiers à des fins commerciales.

## **ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige sur l'exécution ou l'interprétation des présentes, et à défaut de résolution amiable, le différend sera porté devant les tribunaux compétents du siège social de l'Organisme de Formation.